

**À NOTER:**

les éditions estivales de la **Veille** couvrent deux mois chacune (mai-juin et juillet-août).

**Veille de l'Observatoire**  
numéro 33 (juillet-août 2007)

**La veille de l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations porte sur les milieux d'intervention, qu'ils soient gouvernementaux, para-gouvernementaux ou non gouvernementaux. Elle est axée sur les minorités racisées, les immigrants et les réfugiés, les peuples autochtones et les femmes.**

**L'information est présentée selon le niveau d'intervention. S'il y a lieu, les réactions des ONG sont placées à la suite des informations relatives aux milieux gouvernementaux. Autrement, elles font l'objet d'une rubrique séparée.**

**La veille est aussi disponible sur notre site Internet:**

**<http://www.criec.uqam.ca/observatoire/veille.htm>**

**Pour recevoir la Veille de l'Observatoire par courriel, SVP en faire la demande en communiquant avec [criec@uqam.ca](mailto:criec@uqam.ca)**

**DANS CE NUMÉRO:**

1. Examen des processus de règlement extrajudiciaire des différends qui concernent les Autochtones
2. Réponse du gouvernement du Canada au rapport final du Sous-comité sur la revue de la *Loi antiterroriste*
3. Nouveau programme visant à soutenir les communautés victimes de crimes haineux
4. Lancement d'une consultation publique sur les niveaux d'immigration
5. Portrait économique des femmes immigrantes
6. Rapports sur l'intégration des jeunes issus des communautés noires et des minorités ethnoculturelles en Grande-Bretagne

7. Note sur la protection internationale des réfugiés
8. Rapports de l'UNESCO sur les conventions internationales visant à protéger les travailleurs migrants
9. Le Bureau international du travail dévoile son rapport sur la discrimination au travail
10. Rapport sur le racisme et la xénophobie dans les États membres de l'UE
11. Participation civique des immigrants en Europe
12. Rapport sur le développement économique au sein des Premières Nations
13. États-Unis : discrimination dans l'accès au crédit
14. Étude sur l'impact de l'immigration sur la population des États-Unis
15. Ouragan Katrina: la discrimination perdure toujours en Nouvelle-Orléans

## GOVERNEMENTS, INSTITUTIONS PARA-GOUVERNEMENTALES ET INTERNATIONALES

### À OTTAWA...

#### 1. Examen des processus de règlement extrajudiciaire des différends qui concernent les Autochtones

La **Commission canadienne des droits de la personne** vient de publier *Règlement extrajudiciaire des différends (RED) dans les contextes autochtones : un examen critique* ([http://www.chrc-ccdp.ca/pdf/adrred\\_fr.pdf](http://www.chrc-ccdp.ca/pdf/adrred_fr.pdf)) dans lequel sont examinés trois processus de règlement extrajudiciaire concernant les Autochtones : le premier, fondé sur des formules occidentales, préconise des méthodes telles que la négociation ou l'arbitrage; le second privilégie le rajeunissement et le réemploi des modes possibles de règlement des différends conformes à la culture et aux coutumes autochtones; alors que le troisième est fondé sur une combinaison des deux premiers. Selon le rapport, ces méthodes se heurtent à des difficultés, relatives notamment au traitement des questions de pouvoir, des différences culturelles, des obstacles linguistiques et des répercussions du colonialisme. Le document examine plus en détail ces difficultés, et propose une théorie des formules autochtones et occidentales dans une optique de protection et de respect de ces différentes visions du monde.

#### 2. Réponse du gouvernement du Canada au rapport final du Sous-comité sur la revue de la Loi antiterroriste

Le **gouvernement du Canada** a répondu en août ([http://cmte.parl.gc.ca/Content/HOC/committee/391/secu/govresponse/rp3066235/391\\_SECU\\_Rpt07\\_GR/391\\_SECU\\_Rpt07\\_GR-f.pdf](http://cmte.parl.gc.ca/Content/HOC/committee/391/secu/govresponse/rp3066235/391_SECU_Rpt07_GR/391_SECU_Rpt07_GR-f.pdf)) au rapport final *Droits, restrictions et sécurité : un examen complet de la loi antiterroriste et des questions connexes* (<http://cmte.parl.gc.ca/cmte/CommitteePublication.aspx?COM=10804&SourceId=199086&SwitchLanguage=1>) du **Sous-comité sur la revue de la Loi antiterroriste** présenté en mars 2007. En ce qui concerne les certificats de sécurité délivrés en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, le gouvernement se dit «d'accord avec le point de vue du Sous-comité selon lequel le processus de délivrance de certificats de sécurité est nécessaire pour remplir les obligations des institutions d'un état démocratique de se protéger contre toute tentative pour les miner ou les attaquer». Le gouvernement dit également comprendre la nécessité de mieux

protéger les droits des personnes soumises à ce processus et accepte les modifications proposées par le Sous-comité, notamment celles visant à accélérer le processus entourant la délivrance de ces certificats.

### 3. Nouveau programme visant à soutenir les communautés victimes de crimes haineux

Le **ministère de la Sécurité publique du Canada** a annoncé (<http://www.ps-sp.gc.ca/media/nr/2007/nr20070705-fr.asp>) la mise sur pied d'un programme pilote national visant à «lutter contre les crimes motivés par la haine et à renforcer la sécurité de nos collectivités». Le *Programme pilote d'infrastructure de sécurité pour les collectivités à risque* (<http://www.ps-sp.gc.ca/prg/le/sip-fr.asp>) devrait permettre l'amélioration de l'infrastructure de sécurité de ces communautés, notamment par la mise en place d'évaluations de la sécurité et par l'amélioration des dispositifs de sécurité (systèmes d'alarme ou autres).

## À QUÉBEC...

### 4. Lancement d'une consultation publique sur les niveaux d'immigration

Le **ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles** a lancé en juillet une consultation publique sur la planification triennale des niveaux de l'immigration (<http://communiqués.gouv.qc.ca/gouvqc/communiqués/GPOF/Juillet2007/18/c7623.html>). La consultation a pour objectif de «refaire le consensus autour de la politique gouvernementale en matière d'immigration». Disponible en ligne, le document de consultation (<http://www.micc.gouv.qc.ca/fr/planification/planification-triennale.html>) fait un bref rappel des grandes orientations gouvernementales en matière d'immigration, expose les enjeux associés à l'immigration, les principaux défis liés à l'intégration, de même que les contraintes et perspectives relatives à la gestion de l'immigration. Les participants sont appelés à se prononcer sur les divers scénarios envisagés dans le document de consultation, à savoir la réduction, la stabilisation ou la croissance (légère, moyenne ou élevée) de l'immigration.

### 5. Portrait économique des femmes immigrantes

Le **ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles** vient de mettre en ligne deux portraits sur les femmes immigrées au Québec. Le premier rapport, *Portrait économique des femmes immigrées recensées au Québec en 2001* (<http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Recensement2001-PortraitEconometique-FemmesImmigrees.pdf>) a pour objectif de voir si les femmes immigrantes subissent une «double précarité» économique en raison de leur statut d'immigrante et de leur sexe. Parmi les faits saillants du rapport, il semblerait que sur la base des principaux indicateurs du marché du travail, «les femmes immigrées sont désavantagées non seulement par rapport aux hommes immigrés, mais aussi par rapport à l'ensemble des femmes». Les caractéristiques linguistiques de ces femmes pourraient en partie expliquer les écarts désavantageux sur le marché du travail. On remarque aussi que la situation des femmes immigrées s'améliore à mesure que la durée de résidence augmente.

Le deuxième rapport, *Portrait sociodémographique des femmes immigrées recensées au Québec en 2001* (<http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Recensement2001-PortraitSociodemo-FemmesImmigrees.pdf>), présente des données sur leur répartition géographique, leur provenance, leur confession religieuse, l'acquisition de la

citoyenneté, leurs caractéristiques linguistiques, leur scolarité, et leur appartenance à une «minorité visible». On note que les immigrantes récentes (1996-2001) «sont plus jeunes, plus scolarisées, [...] appartiennent davantage à une «minorité visible», sont plus souvent musulmanes ou sans appartenance religieuse [...] et plus nombreuses à ne connaître que le français et à le parler à la maison».

## AILLEURS DANS LE MONDE...

### 6. Rapports sur l'intégration des jeunes issus des communautés noires et des minorités ethnoculturelles en Grande-Bretagne

Le **Department for Education and Skills (UK)** a rendu public en juillet le document *National Evaluation Report : Sure Start and Black and Minority Ethnic Populations* (<http://www.dfes.gov.uk/research/data/uploadfiles/NESS2007FR020.pdf>) dans lequel il examine les services offerts aux jeunes des communautés noires et des minorités ethniques depuis le lancement du programme *Sure Start* en 1999. Ce programme visait à améliorer la santé et le bien-être des enfants de moins de quatre ans issus de ces communautés et s'inscrivait dans le cadre des stratégies nationales visant à enrayer la pauvreté et l'exclusion sociale. La première partie du rapport offre un portrait de la situation de ces jeunes, en plus de se pencher sur le lien entre pauvreté et ethnicité. La seconde partie est consacrée à l'évaluation de douze programmes mis en place dans le cadre du projet *Sure Start*.

Par ailleurs, l'organisme britannique **REACH** a soumis au gouvernement le rapport *An Independent Report to Government on Raising the Aspirations and Attainment of Black Boys and Young Black Men* (<http://www.communities.gov.uk/documents/communities/pdf/reach-report>). Selon ce document, les jeunes issus des communautés noires font face à des obstacles dans tous les secteurs de la société, que ce soit en éducation, en emploi ou dans le système judiciaire où ils sont surreprésentés. Le rapport présente au gouvernement une série de recommandations visant à transformer les pratiques et les structures qui empêchent ces jeunes de développer leur plein potentiel. Parmi ces recommandations, l'organisme souligne l'importance pour ces jeunes d'avoir des modèles positifs auxquels ils pourraient s'identifier, de même que l'importance de créer un meilleur dialogue entre les parents et les institutions scolaires.

Enfin, l'organisme **Daycare Trust (UK)** a publié le rapport *Listening to Black and Minority Ethnic Parents About Childcare* ([http://www.daycaretrust.org.uk/mod/fileman/files/Listening\\_to\\_black\\_and\\_minority\\_ethnic\\_parents\\_about\\_childcare.pdf](http://www.daycaretrust.org.uk/mod/fileman/files/Listening_to_black_and_minority_ethnic_parents_about_childcare.pdf)). Le document dévoile les résultats d'une enquête menée auprès des familles des minorités ethnoculturelles et des communautés noires sur leur vision et leurs besoins en matière de services de garde. Si la majorité des parents voient dans ce type de service une opportunité pour les enfants de mieux s'intégrer à la société britannique, d'autres estiment qu'il est nécessaire que leur culture y soit bien représentée et qu'ils seraient plus enclins à confier leurs enfants à un service de garde si au moins un des intervenants appartenait à leur groupe culturel.

## DANS LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES...

### 7. Note sur la protection internationale des réfugiés

Le **Haut Commissariat pour les réfugiés aux Nations Unies** vient de rendre public le document *Note sur la protection internationale : rapport du Haut commissaire* (<http://www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/refworld/rwmain?docid=4693782f2>). Le rapport présente un état des lieux sur la protection internationale des réfugiés jusqu'en mai 2007 et évalue comment les États, le Haut Commissariat pour les réfugiés et les partenaires ont assumé leurs responsabilités en matière de protection des réfugiés. La note fait le suivi du cadre de l'*Agenda pour la protection* établi en 2002 (<http://www.unhcr.fr/cgi-bin/texis/vtx/excom/openssldoc.pdf?tbl=EXCOM&id=3da68e774>) dans lequel six grands objectifs avaient été élaborés: renforcer la mise en œuvre de la Convention de 1951, protéger les réfugiés dans le cadre de mouvements migratoires plus larges, créer des capacités pour accueillir les réfugiés, répondre de manière plus efficace aux préoccupations en matière de sécurité, intensifier la recherche de solution durable et satisfaire aux besoins de protection des femmes et des enfants réfugiés.

### 8. Rapports de l'UNESCO sur les conventions internationales visant à protéger les travailleurs migrants

L'**UNESCO** a rendu public deux rapports portant sur les travailleurs migrants. Le premier, *The Migrant Workers Convention in Europe* (<http://unesdoc.unesco.org/images/0015/001525/152537E.pdf>), porte sur les obstacles à la ratification de la *Convention sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille* ([http://www.unhchr.ch/tbs/doc.nsf/0/db9b965d448e7f56c1257243003ed011/\\$FILE/G0645458.pdf](http://www.unhchr.ch/tbs/doc.nsf/0/db9b965d448e7f56c1257243003ed011/$FILE/G0645458.pdf)). En effet, bien que constituant le traité international le plus important en matière de droits des migrants, cette convention n'a été ratifiée par aucun pays européen. Le rapport analyse les raisons sur la base d'enquêtes menées dans sept pays : Allemagne, Espagne, France, Italie, Norvège, Pologne et Royaume-Uni. Il examine les initiatives prises par différents acteurs (partis politiques, société civile, syndicats) pour promouvoir la Convention, les arguments utilisés par les gouvernements afin de justifier leur refus de ratifier, les obstacles juridiques et politiques à ce traité, ainsi que le rôle des institutions européennes concernées. Le document présente aussi une série de recommandation visant à favoriser la ratification de la Convention.

Le second rapport, *Migration de travail et protection des droits humains en Afrique* (<http://unesdoc.unesco.org/images/0015/001525/152536F.pdf>), vise les mêmes objectifs, à savoir, identifier les obstacles liés à la ratification de la *Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille*, mais pour l'Afrique subsaharienne. Selon le rapport, « le continent africain compte de nos jours 20 millions de travailleurs migrants, ce qui soulève au sein des pays d'accueil de nombreuses difficultés: exclusion, xénophobie, lois et règlements discriminatoires [...]. L'objectif de la convention est de garantir à cette frange vulnérable le respect de leurs droits fondamentaux ». Le rapport examine les conditions pour une ratification de la *Convention Internationale pour la Protection des Droits des Travailleurs Migrants et des Membres de leur Famille* par quatre pays (Gabon, Niger, Cameroun et Bénin). Elle analyse leurs politiques migratoires et propose des recommandations pour inciter les États africains à ratifier ce traité.

## 9. Le Bureau international du travail dévoile son rapport sur la discrimination au travail

Le **Bureau international du travail** a lancé un rapport intitulé *L'égalité au travail : relever les défis* ([http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---webdev/documents/publication/wcms\\_082608.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---webdev/documents/publication/wcms_082608.pdf)), dans lequel il dresse un tableau global de la discrimination liée au travail, en mettant l'accent sur les échecs et les progrès réalisés en matière de lutte contre la discrimination en emploi. Le rapport fournit de multiples exemples de discriminations fondées sur la « race », la religion, l'appartenance à un peuple « indigène » ainsi qu'à l'encontre des travailleurs migrants. Selon l'organisme, la discrimination en emploi se manifeste de manière différente en fonction des groupes visés (personnes de descendance africaine, Roms, peuples indigènes, etc.). La discrimination fondée sur la religion aurait aussi pris de l'importance au cours des dernières années, notamment en raison de l'intensification des migrations, des problèmes culturels que cela aurait entraîné et des politiques sécuritaires. Enfin, le rapport recense également différents problèmes en matière de lutte contre la discrimination en emploi, comme la mauvaise application de la législation et le manque de ressources des organismes chargés de lutter contre le racisme et la discrimination.

## 10. Rapport sur le racisme et la xénophobie dans les États membres de l'UE

L'**Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne** a rendu public le *Report on Racism and Xenophobia in the Member States of the EU* ([http://fra.europa.eu/fra/material/pub/racism/report\\_racism\\_0807\\_en.pdf](http://fra.europa.eu/fra/material/pub/racism/report_racism_0807_en.pdf)). Les inégalités de traitement en matière d'emploi, de logement et d'éducation demeurent une réalité importante qui demande un renforcement des actions afin d'assurer l'égalité des chances pour tous. Le rapport relève aussi que les systèmes de collecte des données continuent de montrer leurs limites dans leur rôle de soutien à la lutte contre le racisme. Autre problème identifié lors de l'enquête, les mesures législatives mises en place par les États membres demeurent mal connues des victimes. Conséquemment, l'Agence recommande aux États d'intensifier leurs efforts de sensibilisation.

## 11. Participation civique des immigrants en Europe

Le projet de recherche européen **POLITIS** (<http://www.uni-oldenburg.de/politis-europe/download/IntroductionDV.pdf>), lancé en 2004, avait pour objectif d'identifier les différents facteurs qui favorisent ou qui font obstacle à la participation civique des immigrants en Europe. Depuis son lancement, 25 experts nationaux ont accepté de participer au projet et les rapports pour chacun de ces pays, rendus publics en août (<http://www.uni-oldenburg.de/politis-europe/9812.html>), contiennent un portrait des conditions essentielles à la participation civique des immigrants, une revue de littérature, ainsi que les évaluations sur des questions spécifiques à la participation civique des immigrants. Un résumé des rapports des 25 pays est également disponible en ligne (<http://www.uni-oldenburg.de/politis-europe/download/IntroductionDV.pdf>).

## ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

### LOCALES...

#### 12. Rapport sur le développement économique au sein des Premières Nations

L'**Institut de recherche en politiques publiques** vient de rendre public une nouvelle étude intitulée *Aboriginal Women's Community Economic Development : Measuring and Promoting Success* (<http://www.irpp.org/choices/archive/vol13no4.pdf>). Le rapport examine trois cas d'entreprises autochtones qui ont bien réussi afin de montrer que la créativité et l'engagement des femmes autochtones peuvent renforcer leurs communautés. Le rapport se penche plus particulièrement sur le sens de l'innovation dont font preuve les femmes autochtones dans le développement économique communautaire au Canada et sur les moyens que peuvent prendre les responsables politiques pour se montrer plus attentifs aux valeurs et aux buts associés aux entreprises autochtones. Par ces exemples du leadership manifesté par les femmes autochtones dans ces communautés, l'étude montre que les Autochtones peuvent poursuivre des objectifs commerciaux tout en s'inspirant des valeurs de leur culture.

Par ailleurs, l'**Institut de politiques d'intérêt public de la Saskatchewan** vient de rendre public *Excellence in Action : Best Practices in First Nations, Métis and Inuit Economic Development* (<http://www.micc.gouv.qc.ca/fr/planification/planification-triennale.html>), le compte-rendu d'un symposium qui s'est tenu en janvier 2007 en Saskatchewan et qui a réuni des membres du gouvernement de la province et de diverses organisations autochtones. Le symposium avait pour objectif de stimuler l'activité économique autochtone au Canada, notamment en faisant connaître et en rendant hommage aux projets de développement économique mis en branle à ce jour par les Premières Nations, en favorisant les partenariats entre le gouvernement et les Autochtones et en identifiant les obstacles et les solutions à leur développement économique.

### INTERNATIONALES...

#### 13. États-Unis : discrimination dans l'accès au crédit

Le **Center of American Progress** (États-Unis) vient de publier *Access Denied* ([http://www.americanprogress.org/issues/2007/08/pdf/credit\\_access.pdf](http://www.americanprogress.org/issues/2007/08/pdf/credit_access.pdf)), une étude qui démontre que les minorités racisées et les familles à faibles revenus ont un accès limité au crédit. Selon l'organisme, l'accès au crédit permet de créer des opportunités économiques (par exemple, lancer sa propre entreprise) et d'assurer une sécurité financière aux familles à faible revenu. Or, il est plus difficile pour les minorités racisées d'accéder au crédit. En effet, les statistiques montrent que les Afro-américains ou les Hispanos-américains sont deux fois plus susceptibles de se faire refuser un emprunt que les membres du groupe majoritaire. Conséquemment, les personnes issues de ces groupes ont davantage recours à des types de crédit dont les taux d'intérêt sont plus élevés (par exemple, les cartes de crédit). Selon le rapport, la discrimination dans l'accès au crédit serait parfois opérée de manière directe, mais serait aussi le fait de structures à l'intérieur du marché du crédit.

#### 14. Étude sur l'impact de l'immigration sur la population des États-Unis

Le **Center for Immigration Studies** (États-Unis) a publié une étude visant à estimer l'impact de l'immigration sur la population américaine d'ici 2060. Selon les résultats présentés dans le rapport *100 Million More : Projecting the Impact of Immigration On the U.S. Population, 2007 to 2060* (<http://www.cis.org/articles/2007/back707.pdf>), si le niveau actuel d'immigration (1,25 millions d'immigrants par année) demeure le même, la population américaine passera de 301 millions (2007) à 468 millions en 2060, soit une augmentation de 56%. Selon l'étude, si l'immigration aura un impact important sur la croissance de la population, elle n'arriverait toutefois pas à contrer efficacement le problème du vieillissement. Il est donc nécessaire d'évaluer les coûts et les avantages associés à une forte croissance de la population afin d'ajuster, si nécessaire, les niveaux d'immigration.

#### 15. Ouragan Katrina: la discrimination perdure toujours en Nouvelle-Orléans

Un récent rapport de l'**American Civil Liberties Union**, *Broken Promises : Two Years After Katrina* ([http://www.aclu.org/pdfs/prison/brokenpromises\\_20070820.pdf](http://www.aclu.org/pdfs/prison/brokenpromises_20070820.pdf)), montre que la discrimination à caractère raciste perdure toujours dans cette région dévastée des États-Unis. Selon le rapport, les Afro-américains et, dans une moindre mesure, les Latino-américains, seraient toujours victimes d'abus de la part des corps policiers, de profilage racial et de discrimination dans l'accès au logement. Par exemple, en matière d'accès au logement, près de 60% des propriétaires adopteraient des pratiques discriminatoires à l'égard des Afro-américains.

Cette veille a été compilée par Kim O'Bomsawin (assistante de recherche à l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations) avec la collaboration d'Ann-Marie Field (professionnelle de recherche à l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations) et de Jean-Claude Icart (Coordonnateur de l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations).

Elle est réalisée avec le soutien du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

Pour des renseignements ou commentaires, communiquer au CRIEC:  
[criec@uqam.ca](mailto:criec@uqam.ca) ou (514) 987-3000 poste 3318